

# VILLE DE MONTRÉAL

## PUBLIC NOTICE - ORDINANCES

---

Notice is given that the following ordinances under article 4 of the By-law concerning subsidies for the revitalization of commercial sectors (Réussir@Montréal-Commerce program) (RCG 07-028) were adopted at the executive committee meeting of May 26, 2010:

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Quartier Concordia » aux fins de l'application du règlement et d'adopter le guide complétant et précisant le Guide général définissant les travaux admissibles à l'égard des travaux réalisés dans ce secteur (42)**

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Quartier du musée » aux fins de l'application du règlement et d'adopter le guide complétant et précisant le Guide général définissant les travaux admissibles à l'égard des travaux réalisés dans ce secteur (43)**

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rue Crescent » aux fins de l'application du règlement et d'adopter le guide complétant et précisant le Guide général définissant les travaux admissibles à l'égard des travaux réalisés dans ce secteur (44)**

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Square Dorchester » aux fins de l'application du règlement (45)**

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Place Jacques-Cartier » aux fins de l'application du règlement (46)**

In accordance with those ordinances, by-law RCG 07-028 will apply to "Quartier Concordia", "Quartier du musée", "Rue Crescent", "Square Dorchester" and "Place Jacques-Cartier" sectors as of June 10, 2010.

The ordinances come into force on June 10, 2010, and may be consulted during regular office hours at the Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. They are also available at [www.ville.montreal.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, June 10, 2010

M<sup>e</sup> Yves Saindon  
City Clerk